

**Modèle de lettre proposée par l'intersyndicale
CGT, FO, FSU, Solidaires, UNL, UNEF, de Allier
à envoyer aux députés par mail ou courrier (ci-joint les coordonnées)**

Monsieur Le Député,

Vous allez, de nouveau, examiner le projet de loi, dite loi travail.

Depuis 4 mois, les organisations syndicales CGT, FO, Sud, Solidaires, UNEF, UNL demandent le retrait de cette loi.

Depuis 4 mois, l'opposition à cette réforme n'a fait que s'élargir : 70% des français y sont toujours opposés ; la majorité des syndicats de salariés y est opposée ; plusieurs organisations patronales y sont défavorables...

Vous-mêmes, députés, représentants élus des citoyens n'avez pu vous exprimer par le vote, le gouvernement ayant utilisé le 49-3 parce qu'il se savait là aussi minoritaire.

Le refus du gouvernement d'engager de véritables négociations avec toutes les organisations syndicales a conduit à un durcissement du conflit, le gouvernement allant jusqu'à interdire dans un premier temps la manifestation parisienne du 23 juin. Ce conflit est par ailleurs sans précédent dans sa durée, preuve s'il en est besoin, que le projet de loi ne répond pas aux besoins de salariés de ce pays, ni même à ceux des employeurs

4 mois de mobilisation ont enfin contraint le gouvernement à organiser des rencontres bilatérales le 29 juin, dont nous déplorons que certaines organisations syndicales et de jeunesse engagées dans la lutte ait été exclues.

Si le gouvernement, par la voix de la ministre, a proposé de renforcer le rôle de la branche sur quelques thèmes, le premier ministre a opposé une fin de non recevoir au retrait de la loi et notamment de l'article 2.

Sans état d'âme, il a signifié qu'il envisagerait d'utiliser à nouveau le 49-3. Nous dénonçons cette dérive autoritaire et ce déni de démocratie, tout comme plus de 70% de l'opinion publique.

Par ailleurs, ce projet de loi contrevient aux conventions internationales de l'OIT et vient d'être sanctionné par le Comité des droits économiques et sociaux et culturels de l'ONU au regard des effets sur la protection sociale des salariés et la précarité qu'il engendre.

L'organisation du travail concerne en premier lieu les salariés. Pour cette raison, les organisations syndicales demandent la suspension des débats parlementaires et l'ouverture de véritables négociations pour améliorer le code du travail qui doit garantir les droits effectifs des salariés.

Si le report du débat n'avait pas lieu, je vous demande expressément de rejeter ce projet de loi, y compris par une motion de censure si nécessaire et de répondre ainsi à la demande de la grande majorité des salariés et citoyens de notre pays.

Veillez agréer, Monsieur Le Député, mes salutations distinguées.